

de la personne et quant à l'exercice de la médiation, la médiatrice unique; car sa médiation n'a pas d'égale parmi les créatures, et tout autre médiateur a besoin d'elle. Donc, ni la médiation du Fils ne fait nombre avec celle de sa mère, ni la médiation de la mère avec celle des autres saints. Chacune des deux est unique dans son ordre, unique dans son rang.

CHAPITRE III

Que toutes les grâces, sans exception, nous viennent par l'intercession de Marie. — Etat de la question. — Preuves intrinsèques. — Quelques séries de témoignages où la conclusion paraît implicitement renfermée.

I. — Le temps est venu de reprendre la question touchant l'universalité de la médiation de Marie, pour lui donner, s'il est possible, une plus complète solution.

Commençons par en déterminer le sens et la portée.

Le lecteur ne l'a pas oublié, il y a comme deux parties, deux fonctions à considérer dans l'œuvre du salut : l'acquisition du trésor de la grâce et la distribution qui se fait du même trésor à travers l'espace et le temps. La question présente n'est pas de savoir si la Sainte Vierge a coopéré avec Jésus-Christ, mais dans un ordre inférieur et secondaire, à l'acquisition de toute grâce, sans exception pour aucune. Ce point ne souffre plus de difficultés; et, renfermée dans ces limites, la question doit être manifestement résolue par une affirmation. Oui, toutes les grâces nous sont venues par Marie, puisqu'elle nous a librement donné l'auteur de la grâce, et toute grâce en lui (1). Mais, encore

(1) Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit? (Rom., VIII, 32). C'est ce que saint Paul a dit du Père et ce qui, toute proportion gardée, doit s'entendre de la mère.

une fois, là n'est plus la question. Nous ne cherchons plus, si elle a concouru à remplir jusqu'aux bords les sources du Sauveur; ce qui nous préoccupe en ce moment, c'est uniquement la répartition qui se fait de ces eaux divines, entre les hommes, pour le salut de leurs âmes. Et pour serrer encore la question, nous n'avons plus à demander si le droit à toutes les grâces que nous a rendu la Passion du Sauveur, nous le devons secondairement à la coopération de la nouvelle Ève; pas même à chercher s'il n'est aucune grâce qu'on ne puisse obtenir par elle; mais si *de fait* toute grâce, absolument toute grâce, de quelque nature qu'elle soit, ne nous est accordée que dépendamment de son *actuelle* coopération. Voilà ce qui va faire l'objet de la discussion présente: car tout le reste est déjà démontré comme étant d'une incontestable certitude. J'ai dit: l'objet de la *discussion présente*. C'est qu'en effet il y a eu sur ce point, même entre catholiques, des avis différents, comme nous le dirons dans la suite, quand viendra le temps d'examiner les objections contre la thèse affirmative.

Or, par ces grâces dont aucune ne nous serait dispensée, sans la coopération de la bienheureuse Vierge, il faut entendre toutes celles que nous a méritées le Christ; en d'autres termes, tout ce qui va de sa nature à produire, à conserver, à perfectionner, à consommer en nous la vie surnaturelle et divine; par conséquent, et la grâce sanctifiante, forme et principe intrinsèque de notre filiation, et les vertus infuses, et les dons du Saint Esprit, et tous les secours particuliers dont il est besoin, soit pour agir en vue du salut, soit pour résister victorieusement aux ennemis du dedans et du dehors qui pourraient faire obstacle à notre

tendance vers la fin de notre création, en un mot, tous les bienfaits appartenant à l'ordre surnaturel.

Il nous reste à dire, avant d'arriver aux preuves, comment il faut se représenter cette influence universelle de Marie dans l'application de la grâce. C'est chose évidente que, si elle égale la médiation de Jésus-Christ quant à l'universalité, elle en diffère essentiellement quant à la vertu, puisqu'elle en dépend et n'a de valeur que par elle. Nous n'avons pas davantage à remarquer que l'intervention de Marie dans la distribution des grâces ne suppose pas une causalité physique, et qu'elle se résout, sauf un certain nombre de cas particuliers, à une intervention morale, c'est-à-dire à celle qui se fait par voie d'intercession (1). Par conséquent, c'est méconnaître l'état de la question, que de vouloir infirmer les arguments tirés de l'autorité des Pères en faveur de la solution affirmative, sous prétexte qu'ils parlent d'intercession, de prière, de supplication, au lieu d'attribuer la répartition des grâces à la Sainte Vierge, comme à leur cause efficiente et physique (2). Entendu dans ce dernier sens, le rôle de Marie dans la dispensation des grâces, surnaturelles quant à leur substance, serait non pas à limiter par des restrictions, mais simplement à rejeter.

Ajoutons une dernière remarque. Quiconque a bien compris le rôle qui, d'après la doctrine catholique, convient à la Mère de Dieu dans l'application des mérites et de la Passion du Sauveur, ne peut avoir de peine à concevoir comment *toutes* les faveurs divines nous sont accordées sur sa prière: car c'est tout un,

(1) II^e Partie. L. V., c. 4.

(2) Nous verrons que les adversaires de l'influence universelle de la B. Vierge sont tombés dans cette erreur.

quant au mode d'intervention, d'obtenir plus ou moins de grâce. Que l'intercession de cette bienheureuse Vierge fasse descendre quelques grâces ou qu'elle les obtienne toutes, l'efficacité de sa prière sera différente, mais ce sera toujours essentiellement d'après la même loi.

Cette discussion comprendra deux parties principales : à la première appartiendront les preuves de ce qu'on est assez généralement convenu d'appeler la *pieuse croyance* ; la seconde aura pour but de ruiner les arguments qu'on lui oppose, et parfois même de les retourner en sa faveur.

II. — Les tenants de la *pieuse croyance* s'appuyant sur deux genres de preuves, l'autorité des raisons intrinsèques et l'autorité des témoignages, nous commencerons par les premières. Or, à vrai dire, ces raisons intrinsèques nous les avons déjà développées pour une très grande part. Qu'on veuille bien relire ce que nous exposions dans le premier chapitre du cinquième livre ; qu'on le médite, et l'on verra que tout aboutit finalement à la conclusion qui fait le sujet actuel de nos recherches, à celle que Bossuet exprimait dans les fortes paroles déjà citées ; paroles que je veux transcrire à nouveau, parce qu'elles remettront sous les yeux du lecteur le plus beau et le plus substantiel résumé de cette doctrine : « Dieu ayant voulu nous donner Jésus-Christ par la Sainte Vierge, les dons de Dieu sont sans repentance (1), et cet ordre ne change plus. Il est et sera toujours véritable qu'ayant reçu par sa charité le principe universel de la grâce, nous en recevons encore, par son

(1) Rom., xi, 29.

entremise, les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne. Sa charité maternelle ayant contribué à notre salut dans le mystère de l'Incarnation, qui est le principe universel de la grâce, elle y contribuera éternellement *dans toutes les autres opérations* qui n'en sont que des dépendances » (1).

Sans prétendre reproduire une à une toutes les raisons présentées ailleurs, rappelons sommairement les principales, pour en faire sortir la conclusion qu'il s'agit d'en tirer.

Marie, disions-nous, constituée Mère des hommes, et solennellement déclarée comme telle au Calvaire, doit concourir actuellement à leur naissance, à leur formation, au développement de leur vie surnaturelle et divine (2). Or, ce n'est pas seulement la formation, mais *toute* la formation ; ce n'est pas seulement le développement, mais *tout* le développement de ses fils qui tombe sous la sollicitude de la mère. Puis donc que ce développement et cette formation sont l'œuvre de la grâce, il faut bien que toute grâce vienne aux enfants de Dieu par leur mère. Autrement, il manquerait quelque chose à son ministère maternel. Elle ne serait plus mère dans la pleine, totale et parfaite acception du mot.

Présentons la même idée sous un point de vue quelque peu différent. Où tendent les grâces divines, toutes les grâces sans exception ? A parfaire en nous le Christ Jésus, à faire des chrétiens non seulement

(1) Bossuet, *Serm. sur l'Immaculée Conception*, dans l'Avent de Saint-Germain.

(2) Cf. II^e Partie. L. v, c. 1.

un autre Christ par imitation du premier né, mais le Christ total. C'est Jésus-Christ qui est de nouveau conçu, qui croît, qui se développe, quand la vie surnaturelle entre en nous, s'y enracine, s'y perfectionne. Et cette œuvre est tout entière et sans aucune restriction l'œuvre du Saint Esprit. Donc, il faut aussi qu'elle soit tout entière et sans limitation l'œuvre de la Vierge. Faites, en effet, que Marie ne concoure que par intermittence, dès lors il y aura des moments où le Saint Esprit opérera seul ces degrés de formation qui se produiront sans elle. Ce ne sera plus, intégralement, adéquatement le *conceptus et natus de Spiritu Sancto et Maria Virgine* que nous prêchent les symboles. Comment, en effet, l'action de Marie serait-elle indissolublement associée à celle du divin Esprit ; comment le Christ mystique serait-il aussi complètement d'elle que la personne physique du même Christ, si l'on suppose des grâces à la dispensation desquelles sa maternelle influence n'aurait aucune part ?

La Rédemption du Calvaire, disions-nous encore, et l'œuvre de la sanctification qui se poursuit en chacun des hommes pendant le cours des siècles ne sont pas deux faits isolés l'un de l'autre, mais une seule et même œuvre du Médiateur. Voilà pourquoi, de même que toute grâce est le prix du sang de Jésus-Christ, absolument aucune n'arrive aux hommes indépendamment de Jésus-Christ. Donc, la Sainte Vierge, ayant eu, nouvelle Ève auprès du nouvel Adam, une coopération universelle dans le premier acte de la médiation du Christ, doit aussi coopérer universellement dans son ordre au second, c'est-à-dire à l'actuelle dispensation des grâces.

Contemplons, comme nous l'avons déjà fait, l'Ève de

la nouvelle Alliance. Je sais qu'elle doit être avec son Fils, luttant contre le serpent infernal et lui broyant la tête. C'est la grande raison de sa présence au Calvaire, alors que fut livrée la bataille décisive qui devait assurer le triomphe du Christ. Or, cette lutte ira se poursuivant en chacun de nous jusqu'à la fin des siècles, et toutes les grâces qui descendent du ciel n'auront qu'un but : fortifier la race de la femme pour qu'elle sorte pleinement victorieuse de ses combats contre l'ennemi du salut et contre ses auxiliaires. Donc, à ce titre encore, Marie doit être avec Jésus-Christ la dispensatrice de toute grâce, puisque le combat et le triomphe de son Fils sont aussi les siens.

Dans les opérations de la divine sagesse, ajoutions-nous aussi, le plus emporte le moins, quand le plus et le moins se réfèrent au même ordre. Or, c'est assurément une plus grande chose de coopérer à remplir les fontaines du Sauveur que d'être le canal qui en distribue les eaux. Voilà pourquoi tous les justes, en dehors de la bienheureuse Vierge, encore qu'ils concourent dans leur mesure à l'application des mérites du Christ, n'ont pas eu la moindre part à l'œuvre capitale de la Rédemption. Puis donc que l'*acquisition de toutes les grâces* s'est faite avec le concours de Marie, il est de toute convenance qu'elle coopère actuellement à l'*universelle* distribution des mêmes grâces. En d'autres termes, mais dans le même ordre d'idées, puisque l'auteur de la grâce nous a été donné tout entier par la Vierge sa mère, c'est justice aussi que toute grâce nous soit dispensée par elle.

N'oublions pas, non plus, cette association constante, universelle, absolue, que nous constatons entre la mère et le Fils. Pourquoi la rompre, ou du moins l'al-

térer, quand il s'agit de la répartition des faveurs divines? Partout ailleurs, j'ai trouvé le groupe indissoluble de Jésus et de Marie; de quel droit vouloir les désunir en telle ou telle circonstance, quand ils apparaissent généralement unis dans les cas analogues? Si tant de grâces ne nous sont accordées que par l'intercession de Marie provoquant la médiation de Jésus, quelle raison y a-t-il pour que d'autres soient indépendantes de la même intercession, quand les titres qu'elle a d'intervenir restent invariablement les mêmes?

Enfin, la même *pieuse croyance* trouve sa confirmation dans les deux mystères que nous avons spécialement médités. Jean, dans le sein de sa mère, et les Apôtres au Cénacle ne reçoivent *aucun don* que par l'entremise et l'intercession de la Mère de Dieu. Effusion de la grâce sanctifiante, habitation du Saint Esprit, don de prophétie, don des langues, don des miracles, confirmation dans la grâce, tout, en un mot, descend en eux et sur eux par elle. Or, ce sont là des faits où il a plu à Dieu de nous révéler sensiblement et les faveurs qu'il veut perpétuellement verser sur son Église, et la manière dont elles lui doivent être communiquées. La conséquence est donc toujours la même: Dieu veut que nous recevions tout, dans l'ordre de la grâce, absolument tout, par Marie. C'est, je le répète, ce qui ressort des considérations contenues dans le premier chapitre du cinquième livre.

III. — La conclusion, loin d'être ébranlée, sera manifestement confirmée par l'autorité des témoignages. Avant d'en venir à des textes particuliers, signalons tout d'abord trois ou quatre classes générales

d'attestations doctrinales, où la *pieuse croyance* me paraît être *implicitement* affirmée, non pas seulement par tels ou tels docteurs particuliers, mais, on peut le dire, par le consentement universel des fidèles et des maîtres.

Les protestants et, j'ai honte d'ajouter, quelques catholiques, à leur exemple, ont blâmé le *Salve, Regina*. Ces titres donnés à la Mère de Dieu par l'Église elle-même, *notre vie, notre douceur, notre espérance*, sont pour eux scandale et blasphème: car, à leur avis, c'est attribuer à la créature ce qui n'appartient qu'à Dieu et à son Christ. Or, s'il est une chose manifeste, c'est que l'Église tout entière, sous toutes les latitudes et dès les temps les plus reculés, dans les chants liturgiques, de quelque nom qu'on les désigne, dans les homélies, dans les panégyriques, en un mot, dans tous les genres de monuments et d'ouvrages composés à l'honneur de la Vierge; toute l'Église, ai-je dit, sans excepter les parties autrefois unies au siège de Rome et depuis longtemps séparées, a constamment salué Marie, non seulement de ces titres, mais d'une foule d'autres également attribués par la Sainte Écriture et par l'enseignement catholique à Jésus-Christ, notre Médiateur et Sauveur.

En voulez-vous la preuve? Lisez de nouveau le grand ouvrage de Passaglia sur la Conception immaculée de la Mère de Dieu. Là, Marie nous apparaît comme la *lumière* qui éclaire le monde entier; comme la *source* vivante et perpétuelle de l'immortalité, de toute grâce et de toute sainteté; comme la véritable *vigne*, la vigne féconde, toujours en fleurs et toujours chargée du raisin qui donne la joie divine. Elle est la *respiration* des chrétiens, la *racine* de la liberté ren-

due à la race humaine. Mieux encore, c'est la *cause* du salut, la mère du salut universel, la *salut* des membres fidèles, le *salut* du monde, le *salut* de tous les hommes jusqu'aux derniers confins de la terre. Elle est le *principe commun* de notre félicité, de notre rénovation, en un mot, de tous les biens; la *réparatrice* et la *restauratrice* de la famille humaine, la *rédemption* des mortels; celle par qui nous avons passé de la mort à la vie, des ténèbres à l'admirable lumière. Que dirai-je encore? Elle est célébrée comme le vrai *propitiatoire* du monde, la *cause universelle* de la déification, le *pont royal* par où la terre se rattache au ciel, l'*espérance* des chrétiens et leur espérance unique, notre *refuge* et notre *force*, la seule *ressource* de l'humanité déchue. Voilà ce que vous lirez sous toutes les formes, et dans toutes les langues, non pas une fois, mais dix et cent fois (1). Accusez après cela l'Église de Rome d'avoir, en ces derniers temps, exagéré jusqu'à l'impiété les formules par lesquelles ses théologiens et ses docteurs ont exalté l'influence de la très heureuse Vierge; ou plutôt confessez qu'elle est constante avec elle-même, quand elle résume en quelques paroles ce que les siècles chrétiens ont si clairement professé.

Je sais bien que ces expressions, si identiques qu'elles soient en apparence avec celles que la foi catholique emploie pour rendre l'excellence de la médiation du Christ, ont leurs tempéraments. Personne, à moins d'être aveugle ou malveillant, ne peut s'y méprendre. Quand les textes affirment de Marie ce qui, dans la rigueur des termes, est essentiellement propre

(1) Passaglia, *De immaculato Deiparae semper Virginis conceptu.* sect. vi, c. 4; pp. 1403-1490.

au Christ, ils laissent bien voir par le contexte et mille autres circonstances que tout cela n'appartient que secondairement à la mère et dépendamment de son Fils. Elle n'est pas à côté de lui, sur le même plan: ce qu'il a par lui-même, elle ne l'a que par participation. Voilà pourquoi, lorsqu'on la compare, non plus avec le reste de la famille humaine, mais avec le Christ Rédempteur, son Fils, elle apparaît comme la première des sauvées, les prémices du salut, la rachetée par excellence, *sublimius redempta* (1). Mais, ces réserves posées, il n'en reste pas moins vrai que Marie participe dans une mesure, incommunicable aux autres créatures, à tout ce que renferment les formules signalées plus haut, quand on les énonce du Sauveur Jésus lui-même.

Or, les formules, au moins dans leur totalité, ne sont pas restrictives. Elles s'appliquent non pas seulement à l'acquisition des grâces, mais encore à leur distribution; en d'autres termes, à l'œuvre entière du salut et de la sanctification. Donc, et c'est la conclusion que je voulais tirer, Marie, communiant de si près et si totalement aux fonctions du Sauveur, doit avoir une influence *universelle* dans la répartition des dons célestes. Si nous sommes avertis que cette influence, comparée à celle de Jésus-Christ, est d'un ordre différent, rien ne nous la montre inférieure à elle, au point de vue qui nous intéresse, c'est-à-dire au point de vue de l'extension (2).

Passons à une seconde classe de témoignages. On

(1) Passaglia, *ibid.*, p. 418.

(2) Il va sans dire pourtant qu'il faut une restriction, quand il s'agit de la Vierge elle-même: car elle a reçu des dons qui n'étaient ni ne pouvaient être accordés à ses propres prières.